



La CA de l'association s'est réélu sans élections!

Par MnMs, le 11/10/2015 à 11:59

Bonjour,

Je suis salariée d'un association où le CA s'est réélu sans procéder à une Assemblée Générale. Les statuts précisent que le mandat est de 3 ans et celui ci est expiré depuis presque 3 mois.

Cette semaine, nous avons reçu un mail de la présidente sortante nous annonçant qu'un nouveau bureau avait été élu!

Aucune AG n'a eu lieu et le mandat du bureau est le même que celui du CA, il est également expiré, la constitution d'un nouveau ne pouvait avoir lieu qu'à la suite de l'élection d'un nouveau CA.

Je sais que des adhérents comptent demander la tenue d'une AG exceptionnelle mais mes questions portent sur mes conditions de travail face à cette situation.

Qui puis-je considérer comme étant le CA? Dois-je rendre compte à des gens qui n'ont pas été élus statutairement (je suis à un poste de cadre)? Quels sont nos recours officiels en tant que salariés pour dénoncer cette situation?

Merci par avance,
MnMs